

## INSTITUTIONS EUROPÉENNES

# Le CLL, prof de langues de l'Union

Le Centre de langues (CLL) va enseigner plus de trente langues aux fonctionnaires européens. L'asbl vient, en effet, de remporter plusieurs marchés de formation au sein de l'Union. Du changement en perspective pour cette asbl louvaniste.

FANNY BOUVRY

Cinq employés, en plus des 18 actuels, et une cinquantaine de nouveaux formateurs free-lance recrutés pour 2005-2006 : c'est le branle-bas de combat au Centre de langues (CLL). L'asbl, née à Louvain-la-Neuve dans les années 80 (lire ci-dessus), s'apprête, en effet, à enseigner plus de trente langues aux fonctionnaires des institutions européennes implantées à Bruxelles.

L'été dernier, l'Union a lancé un appel d'offres public pour l'apprentissage linguistique de ses travailleurs. Le CLL a répondu pour 7 lots de langues sur les 9 et les a tous remportés. "Certaines langues, comme le français, l'anglais, l'espagnol et le néerlandais, forment des lots à elles seules, explique Marc Van-

denhaute, administrateur-délégué du CLL. Nous avons aussi été retenus pour des lots multilingues comme celui des pays de l'Est, de l'Europe du Nord et pour les langues du monde."

Ce dernier lot regroupe en fait toutes les langues possibles et imaginables dont les fonctionnaires pourraient avoir besoin. "Les plus demandées sont le russe, le japonais, le chinois et l'arabe. Mais nous pouvons aussi avoir des demandes très spécifiques. Quelqu'un qui devait travailler avec l'Éthiopie nous a, par exemple, demandé des cours d'amharique." Seuls les lots d'italien et d'allemand sont revenus à d'autres écoles de formation.

## Un véritable partenaire

Si le CLL se prépare à donner près de 100 000 heures de cours dans les différents bâtiments des institutions européennes et à son siège bruxellois, situé à Woluwe-Saint-Lambert, le Centre n'est cependant pas nouveau dans le système.

Depuis 1998, le CLL a en charge un certain nombre de cours. "Nous assurons déjà le néerlandais, les langues du monde et celles des nouveaux pays adhérents...", précise Marc Vandenhoute. Nous avons gagné le français, l'anglais et l'espagnol." Soit les trois langues les plus enseignées aux fonctionnaires. "Nous sommes désormais un véritable partenaire de

l'Union européenne et c'est le projet pédagogique qui est motivant. Plus encore que l'image de marque apportée par les institutions."

Les 100 formateurs qui travailleront pour l'Europe vont en effet développer, au-delà des cours généraux, des formations spécifiques

adaptées aux besoins des fonctionnaires. "Par exemple, nous travaillons de manière différente avec les traducteurs et interprètes. D'abord parce qu'ils apprennent plus vite une nouvelle langue. Mais aussi parce qu'ils ont besoin, au-delà de la grammaire et du vocabulaire, d'informations économiques et sociales sur le pays en question", note l'administrateur-délégué.

## Un nouveau bâtiment

Les trois prochaines années – la durée officielle du contrat – s'annoncent donc très chargées pour

le CLL. D'autant que, à côté de ce volet institutionnel, le Centre donne aussi des cours grand public (lire ci-dessus) et est, par ailleurs, en train de construire, en partenariat avec le SEGEC (Secrétariat général de l'enseignement catholique) un nouveau bâtiment à Woluwe. Avec ses 1 650 m<sup>2</sup> de surface, il devrait devenir le plus grand centre de formation en langues du pays. □

## 6 000 fonctionnaires sur les bancs

Connaître plusieurs langues, voilà une priorité absolue pour les fonctionnaires européens. A cette fin, la Commission organise de nombreux cours. Rencontre avec Guido Vervaeke, chef de l'unité formation à la Commission européenne.

### Les fonctionnaires sont-ils tenus de connaître un certain nombre de langues ?

– Pour être recruté comme fonctionnaire des institutions européennes, il faut connaître deux langues. Depuis la réforme administrative, chaque fonctionnaire doit également pouvoir démon-

trer qu'il est capable de travailler dans une troisième langue. Et ce, avant sa première promotion, c'est-à-dire 3 ou 4 ans après son engagement.

### Ils sont donc tenus de suivre des cours...

– C'est à nous de donner la possibilité aux fonctionnaires d'apprendre une troisième langue. C'est

une priorité puisque nous devons communiquer avec tous les Etats membres, et avec le reste du monde lors des conférences internationales. Mon unité organise, toute l'année, des cours dans 27 langues : celles des Etats membres

et d'autres comme le bulgare, le roumain, le russe, le japonais, l'arabe, le turc, etc.

### Quelles sont les langues les plus demandées ?

– Le français, suivi de l'anglais et de l'allemand, puis de l'espagnol, du néerlandais et de l'italien.

### Chacun peut-il choisir quelle langue il veut apprendre ?

– Il doit le faire dans l'intérêt du service. Chaque année, il discute avec le chef d'unité, qui l'autorise à suivre tel ou tel cours. Par exemple, si quelqu'un travaille avec l'Amérique du Sud, il devra maîtri-

ser l'espagnol ou le portugais.

**Par qui sont donnés les cours ?**

– Les cours sont organisés par mon unité mais donnés par les professeurs de nos contractants. Nous avons, pour cela, lancé des appels d'offres publics. Le CLL a remporté la plupart des marchés (*lire ci-contre*) sauf celui de l'allemand (Goethe Institut) et de l'italien (Istituto italiano di cultura).

**Comment gérez-vous l'élargissement de l'Union, au niveau des cours de langues ?**

– En 2000, nous avons commencé à organiser des cours dans les lan-

gues des nouveaux adhérents. Actuellement, nous avons mis sur pied des cours dans les langues de tous les candidats à l'adhésion. Par exemple, nous venons de démarrer un cycle de serbo-croate, vu que la Croatie est candidate officiellement depuis décembre.

**Quel budget représentent ces cours de langues ?**

– Nous avons à tout moment 6 000 participants pour l'ensemble des institutions, dont 5 000 pour la Commission. Et il faut compter 3 ans pour maîtriser une langue. En 2005, nous allons investir environ 2 millions d'euros pour les formations linguistiques de la

Commission uniquement.

**Propos recueillis par F.By**

**GOETHE INSTITUT >** L'institut propose des activités (expos, conférences, films, cours pour tous niveaux, etc.) et dispose d'une vaste documentation sur la société et la culture

allemandes. Rue Belliard 58, 1040 Bruxelles - 02 230 39 70 - [www.goethe.de/ins/be/bru](http://www.goethe.de/ins/be/bru).

**ISTITUTO ITALIANO DI CULTURA >** L'Institut organise toute l'année des activités culturelles et des cours de langues. Il dispose également d'une bibliothèque très fournie en ouvrages italiens. Rue de Livourne 38, 1000 Bruxelles - 02/5332727 - [www.icbruxelles.be](http://www.icbruxelles.be)

**DANS LES COULOIRS**

**En anglais et français**

“Bonjour, hello, tere, kalimera, buongiorno...” Dans les couloirs de la Commission, ça discute dans toutes les langues... Il faut dire que l'Union européenne en compte tout de même vingt officielles <sup>(1)</sup>, auxquelles on peut encore ajouter les langues régionales et minoritaires, telles que le catalan ou le gallois, par exemple. Quarante millions de citoyens européens, au moins, utiliseraient d'ailleurs régulièrement un tel dialecte en plus des langues officielles de leur Etat.

Dans ces bâtiments multilingues, au-delà des règles imposées

aux fonctionnaires en matière de connaissance des langues (*lire ci-dessus*), il y a donc un certain nombre de principes de fonctionnement à respecter pour faciliter le dialogue entre les personnes originaires des différents Etats membres.

En pratique, les deux langues véhiculaires de la Commission sont le français et l'anglais. C'est dans ces langues que les fonctionnaires sont censés discuter entre eux, faire passer des notes de service en service, etc. L'allemand est également considéré comme langue de travail. Dans les faits, le français semble plus utilisé pour les échanges oraux et l'anglais pour les notes écrites. Au début de chaque réunion, les différents interlocuteurs décident quelle langue ils vont utiliser pour discuter entre eux. Par ailleurs, selon certaines

sources, il se pourrait que le français devienne la langue juridique de la Commission.

S'il faut, en théorie, parler deux langues pour être engagé à la Commission, on comprend qu'il est utile, pour les fonctionnaires, de maîtriser au moins le français ou l'anglais.

Les faits étant là, quels sont donc les fonctionnaires les plus forts en matière linguistique ? Il semblerait que les Belges, les Hollandais, les Italiens, les Grecs et les Luxembourgeois aient le meilleur bagage en la matière... (F.By)

□

(1) > Espagnol, danois, allemand, grec, anglais, français, italien, néerlandais, portugais, finnois, suédois, tchèque, estonien, letton, lituanien, hongrois, maltais, polonais, slovaque et slovène.